

REGLEMENT DE COURSE

DUATHLON SAINT-QUIRIN 14 Avril 2024

ARTICLE 1 - Général

La 2^{ème} édition du duathlon de Saint-Quirin a lieu le dimanche 14 avril 2024, organisée par le club du New Sarrebourg Triathlon.

- Dimanche 14 avril
 - S individuel et relais
 - Contre la Montre (CLM) par équipe au format S
 - DuaKids 1 et DuaKids 2

Affiliée, la compétition se réfère au règlement de la Fédération Française de Triathlon FFTRI (disponible sur <http://www.fftri.com/reglementation-sportive>) , En participant à l'épreuve le concurrent accepte le respect strict des règles mises en places par l'organisateur.

ARTICLE 2 - Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement sur la plate-forme SPORTKRONO jusqu'au 14/04/2023 00h00

Exceptionnellement, les inscriptions sont possibles sur place.

L'ensemble des documents nécessaires sera demandé au moment de l'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas valable le jour de l'événement.

ARTICLE 3 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait le jour de la course.

Pour tous les athlètes de toutes les courses : présenter la licence FFTRI (licencié), ou une pièce d'identité pour les non licenciés.

Pour les courses Relais et CLM par équipes, chaque concurrent de l'équipe doit se présenter pour retirer son dossard.

Le dossard supporte à son verso la puce de chronométrage.

ARTICLE 4 - Concurrents

Matériels électroniques

- Les caméras embarquées sont strictement interdites (sur vélo, sur casque ou autre).
- Les lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication sont strictement interdits.

Vélos

1. Toutes les épreuves
 - Vélos électriques interdits ;
 - Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, extrémité des câbles...) ;
 - Pour les vélos type VTT, VTC, les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont interdits.
2. Épreuves S Individuel et Relais
 - Les vélos de contre la montre sont autorisés ;
 - Le drafting est interdit.
3. Épreuve CLM par équipe
 - Les vélos de type Contre-la-Montre sont autorisés.
 - Le drafting est autorisé au sein de l'équipe mais interdit entre les participants d'équipes différentes.
4. Épreuve Relais
 - Le passage de relais se fait par le passage du dossard dans le parc à vélo.
5. Para triathlètes
 - Dans le cadre de la pratique para triathlon, présenter les vélos ou fauteuils à l'arbitre principal pour validation.

Dossards

1. Épreuves S, Kids et CLM.
 - La ceinture porte-dossard est obligatoire.
 - Le dossard devra être porté en bas du dos pour la partie cycliste et en avant sur le ventre pour la partie CAP.
 - Un concurrent qui franchit l'arrivée sans dossard lisible de face ne sera pas classé.

ARTICLE 5 - Réglementation CLM par équipe

Une équipe est obligatoirement constituée de 3 à 5 équipiers.

Tenue

Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique obligatoirement (tenue club ou à défaut t-shirt de la même couleur).

Équipe

Aucun départ de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de 3 athlètes (équipe de 3 à 5) de la même équipe. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ identifiée par l'organisateur à la sortie de l'aire de transition par deux lignes distantes de 5 mètres. Lorsque l'équipe quitte le Parc à vélo, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir après. Il est mis hors course et doit rester dans l'aire de transition en attendant les indications d'un commissaire de course.

À tout moment, la tête de l'équipe doit être au minimum à 3 athlètes. Ces 3 athlètes doivent passer l'arrivée groupée. L'équipe est classée selon le temps du 3ème arrivé ayant franchi la ligne.

Dans le cadre d'une équipe mixte, une personne de chaque sexe doit obligatoirement faire partie des 3 athlètes franchissant l'arrivée. (1F et 1H sur trois personnes minimum).

Un athlète isolé ne pourra profiter de l'aide d'une autre équipe.

En cas de pénalité, elle sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 - Sécurité

Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous sa propre responsabilité ou celle des parents pour les mineurs.

L'athlète est responsable de son équipement et doit s'assurer que celui-ci est conforme aux règles de la réglementation en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité quant aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire pendant la manifestation, ainsi qu'aux accidents liés au non-respect du code de la route, des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs et de la réglementation en vigueur.

Les secours sont assurés par des véhicules avec secouristes et un médecin. Un poste de secours fixe sera installé.

Le port du casque est obligatoire, jugulaire serrée.

Il est interdit de monter sur le vélo dans le parc à vélos.

Les athlètes doivent respecter le code de la route.

ARTICLE 7 - Environnement

Aucun concurrent ne doit sortir du balisage course à pied afin de préserver l'intégrité de l'environnement.

L'athlète prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue. A ce titre, tout abandon de matériels (bidon, tenue, lunettes...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté prévues à cet effet sera sanctionné par les arbitres officiels.

ARTICLE 8 - Annulation

En cas de non-participation ou d'annulation des épreuves par l'organisateur jusqu'à la veille de course 23h59 (conditions climatiques mettant en danger les concurrents sur le parcours vélo), les athlètes ne pourront prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur.

En cas d'annulation de la manifestation par décision administrative liée à la crise sanitaire (COVID-19), l'organisateur s'engage à rembourser l'intégralité du montant de l'inscription hors frais de gestion d'inscriptions.

ARTICLE 9 - Récompenses

S Individuel : Scratch H+F 1er, 2ème, 3ème

1^{er} cadet H-F,

1^{er} junior H-F,

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} senior H-F,
1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} master H-F.

Relais : 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} équipe.

CLM par équipes : 1^{er}.

DUKIDS 1 : Poussins et pupilles G+F 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}

DUKIDS 2 : Benjamin et Minimes G+F 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}
Cadet 1^{er} H-F
Junior 1^{er} H-F

ARTICLE 10 - Droit à l'image

Chaque concurrent, par son inscription, accepte la diffusion et l'utilisation de son image (photographies et/ou vidéos) par l'organisation ou une entité ayant reçu l'accord de l'organisation, sur tout type de support, sans limite de temps et renonce expressément à se prévaloir d'un quelconque droit à l'image, qui trouverait son origine dans leur exploitation.

ARTICLE 11 Assurance

L'organisateur ainsi que les concurrents sont assurés par la MAIF sous le contrat N°4464742K pour la responsabilité civile, souscrit par la FFTRI.